

#### CR-CD-03 FGL/2019

# Compte Rendu de la Réunion du Comité Directeur Du samedi 12 octobre 2019 de 9h30 à 12h30 À la base nautique Adrien HARDY Rue d'Amsterdam 71100 Chalon sur Saône

<u>Présents</u>: Philippe BATON, Jacques DIETRICH, Fabrice GAËREL, Jean-Jacques HAŸNE, Philippe JACQUES, Auguste LOPES-MARQUES, Jean-Luc PAUPERT, Patrick SEGURA, Patrick THÉVENIN,

Invité(e)s Présent(e)s: Laurence GRENIER (Présidente du club de Dole)Frédéric MOMOT (CTR).

**Excusés**: Daniel BONIN, Patrick FAUDOT, Alexandre LAMBERT, Dominique ROLLIN, Jonathan SOUILLOT, Stéphane TURLIER.

Invités excusés : Patrick MASSON (CTR).

Absent(e)s: Hervé MAIGROT, Benjamin MASI, Gisèle SURANYI, Philippe THÉVENIN.

### I. ACTUALITÉS

### 1. Informations du Président du Comité Régional

- a) Participation à une réunion concernant le bassin nautique de Voray sur L'Ognon le 12/09/2019.
  Je laisserai le soin à Auguste LOPES-MARQUES (Président du club de Voray sur L'Ognon) de vous parler de ce projet.
- b) Championnat de France de descente, suite à la candidature conjointe de Pagayez Morvan et du CRCK BFC en date du 07 mai 2019, j'ai reçu un courriel du Président de la Commission Nationale Descente m'apportant les indications suivantes :

«Votre candidature pour 2020 ne peut malheureusement pas aboutir. Un autre organisateur, également en attente de retour depuis 2011, était déjà programmé depuis plus d'un an (il s'agit du site de La Plagne).

Néanmoins, je souhaiterais étudier avec vous, la possibilité que vous auriez pour **accueillir le championnat de France de Descente en juillet 2022.** En effet, en 2021 nous avons déjà une candidature identifiée. De plus, nous somme à la commission nationale Descente, dans une approche de proposer l'année avant les championnats de France, une course nationale de Descente sur le même site qui va accueillir les championnats de France. L'objectif est ainsi double, d'une part renouer pour l'organisateur et les bénévoles à l'organisation et gestion d'un événement majeur en Descente, et d'autre part, permettre aux clubs et compétiteurs de reprendre leurs marques sur la rivière et le site.

Ainsi, dans un calendrier idéal, il serait envisageable de programmer une double nationale sprint et classique descente en avril/mai 2021, et le championnat de France (sprint, classique, course par équipe, mass-start) en juillet 2022. ».



#### c) Cure et Chalaux.

#### Rappel des faits:

Depuis de nombreuses années, la Cure et le Chalaux font l'objet d'une pratique diversifiée de canoë et de kayak, qui s'exerce par l'intermédiaire de plusieurs entreprises créatrices d'emplois, ainsi que par plusieurs structures associatives, implantées sur le territoire.

En 2007, sans aucune consultation préalable de ces usagers, un arrêté préfectoral comportant de lourdes restrictions avait été édicté.

Dans le cadre de la refonte nationale du Règlement Général de Police de la Navigation, l'autorité préfectorale, a émis en 2014, l'arrêté interdépartemental n°2014 212-0005

- sans la moindre consultation préalable des représentants des usagers nautiques,
- comportant de larges restrictions et portant une atteinte injustifiée à l'exercice de nos activités.

En conséquence, par recours gracieux en date du 20 octobre 2014, il a été demandé à l'autorité préfectorale, de procéder au retrait dudit arrêté interpréfectoral en date du 30 juillet 2014.

Par courrier en date du 10 décembre 2014, Monsieur le Préfet de la Nièvre, n'a pas fait droit à notre demande de retrait, mais, constatant lui-même que la « consultation » relative à cet arrêté était insuffisante, s'est limité à envisager de procéder, à partir de début 2015, à l'organisation d'une « concertation qui pourrait aboutir à l'amélioration » de la réglementation.

Nous avons donc sollicité, par devant le tribunal administratif de Dijon, l'annulation de ladite décision de rejet, et par voie de conséquence, l'annulation des dispositions de ce 1<sup>er</sup> arrêté émis en 2014, en ce qu'elles sont entachées d'illégalité.

En défense, l'autorité préfectorale a sollicité, par devant cette juridiction, un sursis à statuer sur cette première requête, au motif, qu'elle allait émettre, puis qu'elle avait émis, le présent nouvel arrêté interdépartemental en date des 5 et 25 novembre 2015.

Le Tribunal administratif de Dijon, devait rejeter cette 1ère requête.

L'autorité préfectorale édictait quant à elle l'arrêté préfectoral ci-en cause, en date des 5 et 25 novembre 2015, publiés au RAA de la Nièvre N° spécial 80, en date du 26 novembre 2015, demeurent entachés d'illégalité.

Le Tribunal administrative de Dijon, à nouveau saisi, devait rejeter cette 2ème requête, par la décision ci-contestée, n° 1600227, en date du 31 mai 2018.

### Par conséquent :

Fondé en grande partie sur l'erreur d'appréciation et l'inadéquation, il était nécessaire de démontrer, en se fondant sur l'analyse de la morphologie des 2 rivières, le positionnement, l'époque et la morphologie des frayères, d'une part et d'autre part, l'analyse technique de la navigation en canoë, kayak et raft au regard des structures, sur les différents tronçons et les périodes de navigation pour démontrer qu'il n'y avait pas coïncidence entre les éléments environnementaux à préserver (frayères, substrat et benthos) et les trajectoires de navigation et les tirants d'eau des embarcations.

Cette démonstration croisée apportant les éléments de preuve de l'erreur d'appréciation des 2 arrêtés en cause et l'inadéquation des mesures de protection.



#### 2. Informations des autres membres du Bureau.

- a) Auguste LOPES-MARQUES:
  - I. Concernant le bassin nautique de Voray sur L'Ognon nous avons un bureau d'étude qui a été retenu (Artélia à Dijon),
  - II. Pour l'achat du minibus, nous avons eu l'acceptation du prêt de 10 000€ à la FFCK.
  - III. Je profite de cet instant pour vous faire un état des comptes du CRCK BFC.

## II. POUR DÉCISION

1. Validation du Compte-Rendu du Comité Directeur du 09 février 2019.

Compte Rendu du 09 février 2019 ----> Validé à l'unanimité (9 membres présents - 9 voix).

2. Date de l'Assemblée Générale 2019 du CRCK BFC à Decize.

Après discussion des membres du Comité Directeur présents, la date du samedi 07 mars 2020 est proposée ----> Validée 8 voix pour 1 abstention (9 membres présents - 9 voix).

Par ailleurs, il faut noter que l'Assemblée Générale ordinaire de la FFCK se déroulera le 04 avril 2020 et que son Assemblée Générale élective se déroulera le 12 décembre 2020. Par conséquent, au regard de nos statuts (§ 2.1.3.1) l'Assemblée Générale élective du CRCK BFC doit se dérouler avant le 21ème jour précédant l'AG de la FFCK. Donc, l'AG élective du CRCK BFC devra se tenir au plus tard le vendredi 20 novembre 2020 dans le département de la Haute Saône (lieu à définir).

### 3. Pré-calendrier 2020 du CRCK BFC, événements régionaux, nationaux et internationaux.

Frédéric MOMOT : Manque de cohérence, nous n'avons pas de retour des commissions régionales permettant d'élaborer un pré-calendrier 2020 à date. Relance sera faite au plus tôt auprès des clubs et des Comités Départementaux.

Fabrice GAËREL va inviter les acteurs de la Course en Ligne (clubs) pour débattre du fonctionnement de cette commission. Cette réunion est prévue le 09 novembre 2019 à Chalon sur Saône.

#### 4. Achats d'un K2 et éventuellement d'un C4.

L'achat d'un K2 est nécessaire pour le fonctionnement du Pôle Espoirs à Dijon, achat à effectué en se rapprochant du matériel en vente des équipes de France de la FFCK. L'achat éventuel du C4 pour l'équipe minime sera évoqué lors de la réunion du 09 novembre.

Vote pour l'achat d'un K2 ----> Validé à l'unanimité (9 membres présents - 9 voix).

#### 5. Dates des prochaines réunions de Comité Directeur.

Réunions du Comité Directeur en 2020 : Le samedi 15 février 2020 - Le samedi 20 juin 2020 - Le samedi 10 octobre 2020 avec éventuellement le samedi 14 novembre 2020 l'AG élective du CRCK BFC.



### 6. Tarification pour le stockage en ligne des informations du CRCK BFC.

Pour mémoire (réunion du CD du 09 février 2019), il est nécessaire d'avoir un moyen de stockage informatique afin de garder et préserver des données en sécurité. Il existe plusieurs sortes d'architectures de stockage. La plus courante est de disposer des serveurs en local, ils sont alors raccordés directement aux serveurs de production. L'autre solution est le stockage en ligne qui permet d'accéder à ses données facilement selon les besoins tout en les rendant partageables et utilisables.

Auguste LOPES-MARQUES préconise et précise que les utilisateurs préféreraient la solution d'un serveur, boîtier de stockage en réseau ou plus simplement NAS (*Network Attached Storage*). Il demande l'accord des membres présents pour acheter ce matériel

Vote pour l'achat d'un NAS ----> Validé à l'unanimité (9 membres présents - 9 voix).

### III. POUR INFORMATIONS

#### 1. Point d'information des Commissions

### a) Formation (Philippe JACQUES)

Frédéric MOMOT : AMFPC suite au départ de différents cadres, il est nécessaire de reformer un cadre (CK Dole) pour que dès l'année prochaine il puisse reprendre cette fonction.

EF1 programmé en janvier, contact à prendre avec le CRCK AURA pour mutualiser cette formation sachant que nous sommes sur les mêmes thématiques.

#### b) Patrimoine nautique (Dominique ROLLIN)

Dominique est excusé, néanmoins lecture est faite aux membres de son message envoyé en date du 02 octobre 2019.

« Je suis désolé de ne pas pouvoir assister à ce comité directeur, je fais les 50 ans de mon club UCS CK COSNE sur LOIRE Club Marcel RENAUD.

Pour le patrimoine nautique sachez que le rallye de la cure à pu avoir lieu, c'est le seul lâcher d'eau de la cure qui à été conservé non sans des doutes au mois d'août, le lac des Settons a atteint un niveau très bas.

Pour le Chalaux les lâchers annoncés ont étés tenus et nous avons droit à quelques lâchers supplémentaires pour recharger en eau le barrage du Crescent ».

Frédéric MOMOT : Évoque un lâcher d'eau le 02/03 mai 2020 à Goumois, en collaboration avec la Fédération Suisse.

Jean-Jacques HAŸNE : Évoque des travaux effectués sur l'Yonne en amont d'Auxerre sans concertation avec le canoë kayak.

### c) Course en ligne (Hervé MAIGROT)

Hervé étant absent à cette réunion du Comité Directeur, il n'y a pas d'information concernant la Course en Ligne.



### d) Eaux vives (Slalom-Descente-Free-style) (Patrick THEVENIN)

Dans le cadre du patrimoine nautique, dans le Pays de Montbéliard, il y a des aménagements et des travaux sur les barrages (1 barrage arasé), et nous avons récupérer le lit de la rivière sur environ 4 kilomètres.

Le contournement d'un barrage est prévu dans une zone natura 2000, de les embarquements sont prévus proche d'une centrale hydraulique et plus particulièrement d'une turbine ??? Pour les candidatures des deux clubs pour les courses N3 de l'année prochaine, il reste à négocier avec la région « Grand Est ».

La finale BFC se déroulera le 20 octobre 2019 à Audincourt.

### e) <u>Dragon-Boat (Patrick FAUDOT)</u>

Patrick est excusé, néanmoins Fabrice GAËREL précise que les Championnats de France qui se sont déroulés à St Jean de Losne ont été une très grande réussite même si la météo était capricieuse le dimanche.

### f) Sport loisirs (Jean-Jacques HAŸNE)

Cette année, il y a eu deux rallyes organisés en région, l'un sur la Cure (340 participants environ) et l'autre sur la Loue (70 participants environ). Même si il n'y pas eu d'amélioration notable, néanmoins pour le rallye de de la Cure, l'animation a été un plus.Il est nécessaire de travailler avec « Pagayez Morvan » car nous constatons des problèmes organisationnels. Pour les deux rallyes, le problème est le coût, il s'ensuivit des échanges avec les membres présents.

D'autre part, il est nécessaire de faire la promotion des « Pagaies Blanches », il s'ensuivit des échanges avec les membres présents.

Réunion sport nature avec le CROS BFC sortie canoë kayak prévue avec 15 à 16 personnes probablement sur la Loue.

#### IV. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions.

La parole est laissé à notre invitée Laurence GRENIER sur son sentiment vis à vis du Comité Directeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Fabrice GAËREL

Président

Page 5 sur 5